

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du pro	jet	
Centrale photovoltaïque au sol d'une puiss	ance de 999 kWc sur la comn	nune de Saint-Ovin (50)	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvraç	e ou du (ou des) pétiti	onnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	TINOS ENERGIES		
Nom, prénom et qualité de la personne	Romain NICOLAS, Gérant		
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 9 1 4 9 0 3 7	5200024	Forme juridique SARL	_
Joigne	z à votre demande l'ann	exe obligatoire n°1	
 3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea 	u des seuils et critères anne	xé à l'article R. 122-2 d	lu code de l'environnement et 🦠

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1000 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Saint-Ovin (50) Le projet prend place au sein de parcelles agricoles rattachées à aucune exploitations et utilisées pour du paturage ovin. Le propriétaire ne procède pas à une fauche mécanique.

Le but du projet est de produire une électricité renouvelable sur une parcelle sans conflit d'usage et sans changer l'utilisation actuelle de la parcelle.

Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées entre elles de 3 mètres, elles-mêmes enfoncées dans le sol à environ 80 cm de profondeur. Aucun accès supplémentaire imperméabilisable ne sera créé. La seule construction envisagée est un poste de livraison de 24 m².

L'emprise clôturée est d'environ 1,75 ha. Le linéaire de clôture est d'environ 800 m. Tous les câbles seront enterrés et non visibles.

Le raccordement sous maitrise d'ouvrage d'Enedis sera réalisé en souterrain avec la présence de la ligne HTA à proximité immédiate du projet.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



L'objectif du projet est de produire une énergie renouvelable. La production envisagée est d'environ 1050 MWh.

Cela correspond à l'équivalent de 30% des besoins de la commune.

L'électricité serait injectée sur le réseau électrique.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée à environ 4 mois. Les travaux débuteront en automne afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces présentes sur le site et ses alentours.

1ère étape : Préparation du site (hors période de sensibilité environnementale. Nous privilégions l'automne - l'hiver). Le terrassement sera très faible.

2ème étape : mise en place du réseau électrique - ouverture des tranchées et dépose des câbles à environ 50 cm de profondeur. Le raccordement se fait en souterrain. Une ligne et un poste HTA sont situés à proximité du projet.

3ème étape : installation des tables et des modules photovoltaïques. Les pieux battus seront installés à l'aide de sonnettes de battages, technique peu impactante pour le terrain. Les panneaux seront vissés sur les structures avec un espacement de 2 cm pour permettre l'écoulement des eaux de pluies.

4ème étape : installation du poste de livraison, câblage et raccordement électrique.

Concernant le poste de livraison, une insertion paysagère est prévue afin qu'il s'intègre au mieux dans le paysage. La clôture sera équipée de passages petites faunes terrestre.

Les suspicions de zones humides seront balisés et évités.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation de la centrale est prévue pour 30 ans à partir de la mise en service.

La centrale photovoltaïque sera exploitée par un suivi à distance. Trois à quatre passages annuels seront nécessaires dans le cadre d'une maintenance préventive.

L'entretien de l'emprise clôturée sera réalisée de façon pastorale comme actuellement.

Déclaration préalable (DP). 4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
Emprise clôturée Longueur de clôture Puissance de la centrale Surface projetée des panneaux Espacement entre les tables	eurs caractéristiques	Valeur(s) 1,75 ha 800 mètres 999 kWc 4500 m² 3 mètres
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Les Morandières, 50300 SAINT-OVIN	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long°	15'08"690 Lat. 48°40'36"21N
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	orojet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Zone d'étude située au sein d'aucune ZNIEFF. ZNIEFF les plus proches: - Znieff type 1 "LA SELUNE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES" à 30m du projet - Znieff type 2 "BASSE-VALLEE DE LA SELUNE ET SES AFFLUENTS" à proximité du projet.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucun arrêté de protection du biotope dans un rayon d'au moins 10 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Aucun réserves naturelles régionales ou nationales à au moins 10km du projet. Pas de parc national ou de parc naturel régional à proximité du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Le projet photovoltaïque au sol n'engendre pas de nuisances sonores supplémentaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Projet situé au sein de la zone tampon du bien Unesco du Mont Saint Michel. Aucun monuments historiques à moins de 3 km de la zone d'étude. Aucun site patrimonial remarquables à moins de 10 km de la zone d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Les parcelles concernées par le projet font l'objet en partie d'une suspicion de zones humides selon l'inventaire départemental des zones humides. Les zones concernées ont été évitées et le projet s'implante en dehors des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Pas de PPRN ou PPRT prescrit ou applicable sur la commune de St-Ovin.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Nous n'avons pas l'information précise mais nous pensons que le projet ne s'implante pas au sein d'un périmètre de protection d'un captage d'eaux potables.
Dans un site inscrit?		X	Site inscrit le plus proche à 8,5 km à l'ouest du projet : "Jardin de l'Evêché, à Avranches"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Natura 2000 les plus proches : Natura 2000 ZSC "Vallée de la Sée" à 3,5km du projet Natura 2000 ZPS et ZSC "Baie du Mont St Michel" à 8,5 km du projet.
D'un site classé ?		X	Site classé les plus proches : "Jardin des plantes d'Avranches" à 8,5 km du projet "Baie du Mont Saint-Michel" à 8,8 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou en phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est prévue. Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison, le local et la tranchée de passage des câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Aucun matériaux ne seront extraits du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	L'activité de production d'énergie renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques au sol est une activité à très faible impact environnemental Hors mis durant la phase chantier, les pertubations et dégradations de la biodiversité sont minimes voire inexistantes. Les suspicions de zones humides sont évitées. Des passages petites faunes terrestres sont installées dans la clôture.
Milieu nature			X	Non, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	Le projet ne s'implante sur aucun zonage environnementaux réglementaires. Nous estimons que les incidences sont minimes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	La parcelle n'est plus déclarée à la PAC depuis au moins 2016. Elle n'est pas rattachée à une exploitation agricole. Depuis plusieurs années, les parcelles sont paturées par un troupeau d'ovin. Le projet photovoltaïque ne viendra pas engendrer une consommation d'espaces agricoles dans la mesure où il ne vient pas changer l'utilisation de la parcelle.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	En dehors des servitudes d'utilités publiques Pas de PPRt sur la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	Risque de retrait gonflement des argiles faible. Pas de risques de mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	La phase travaux qui durera environ 4 mois générera des déplacements ponctuels d'engins de chantier pour la réalisation des tranchées d'adductions, des chemins d'accès, des fondations et des livraisons de matériaux pour l'assemblage des structures et des panneaux photovoltaïques
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Durant la phase chantier, des émissions sonores typiques des chantiers de BTP seront présentes. En dehors de cette phase, les sources de bruits sont non significatives.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	La faible surface du projet, la hauteur maximale ne dépassant pas 3 mètres et la présence d'une haie d'arbres sur quasiment tout le pourtour du projet permettent de rendre l'impact visuel du projet faible sur les vues lointaines et proches. L'éloignement du projet vis-à-vis du Mont Saint Michel rend peu probable une covisibilité vis à vis du monument emblématique de la région.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	L'usage du sol est conservé. Le propriétaire ne procédant pas à de fauches mécaniques, il fait seulement paturer le troupeau d'ovin sur les parcelles.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
	7		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Aucun arbres abbatus.

Mise en place de passages à petites faunes terrestre dans la clôture. Entretien des passages en phase exploitation.

Mesures de préventions des risques de pollution accidentelles du sol et de l'eau. Formation des équipes de travaux aux enjeux environnementaux, gestion des véhicules, stockage des produits et bac de rétention sous le poste de livraison.

Aucune nuisance sonores supplémentaires.

Chantier réduit à l'emprise strictement nécessaire.

Chantier réalisé en dehors de la période de reproduction des oiseaux entre octobre et mars.

Démantèlement de l'ensemble des installations et une remise en état du site à la fin de la durée d'exploitation prévue sur 30 ans.

Si nécessaire, plantations supplémentaires de haies des mêmes essences qu'actuellement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale. Il ne vient pas impacter l'environnement de facon défavorable.

L'impact visuel sera travaillé de façon à le réduire au minimum. On peut noter également la réduction des émissions de CO2 par une production d'énergies renouvelables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	8.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
	2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X					
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes					
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes					
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes					
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×					

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Plan des contraintes environnementales. 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Signature

Saint-Ovin

X